

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	10 (1937)
Heft:	12
Rubrik:	Renseignements techniques ; nouvelles et communiqués divers ; annonces et réclames commerciales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le contrat collectif chez les architectes, ingénieurs et techniciens de Genève

En conformité des prescriptions de la Loi Duboule, la Corporation du bâtiment a pris l'initiative de présenter un projet de contrat élaboré entre patrons et employés de cette association.

Il ne semble pas que l'étude en ait été faite avec toutes les collaborations désirables, puisque la Société des ingénieurs et architectes et la Société des techniciens du bâtiment ont présenté des contre-projets, n'ayant pas eu connaissance du premier projet en temps opportun.

C'est maintenant au Département cantonal à diriger les débats qui devront aboutir à un résultat positif. (Communiqué.)

Un appel de l'Association genevoise du Coin de terre à ses membres donateurs et à ceux qui désirent le devenir

(Communiqué.)

MM.,

Le Coin de terre qui a pour but essentiel de stabiliser les jardins ouvriers, autrement dit d'assurer à l'ouvrier qui a entrepris la culture d'une parcelle la jouissance de celle-ci aussi longtemps qu'il lui plaira, est en plein développement. Cette sécurité du lendemain attache l'ouvrier au lopin de terre qu'il loue à un prix modique, en majeure partie grâce à votre appui financier et nos terrains sont recherchés par un nombre croissant d'amateurs. Une émulation du meilleur aloi règne sur nos terrains, chaque locataire cherchant à obtenir de son sol, en fleurs, en fruits et en légumes, davantage et plus beau que le voisin.

Quant à nos maisons familiales qui sont achetées à tempérance de telle sorte que le versement, vingt années de suite, d'une somme égale à un modeste loyer de ville, en assure la propriété, quarante familles sont maintenant au bénéfice de notre formule économique.

Elles sont établies sur nos terrains du Bouchet, dont l'aménagement est terminé, ainsi qu'à Bel-Essert, le second de nos groupements, en voie d'achèvement. Un troisième emplacement, situé à la Gradelle, est déjà partiellement cultivé et plusieurs constructions seront mises en chantier incessamment.

Les dons sont donc utilisés pour l'amélioration du sort d'ouvriers particulièrement intéressants, parce que intelligents, laborieux, désireux d'utiliser leurs loisirs d'une façon saine et productive et d'accorder à leurs enfants les bienfaits de l'air, du soleil et d'une alimentation rationnelle.

Nous vous rappelons que la cotisation de membre donneur est de 10 fr. par an et celle de membre à vie de 300 fr.

Veuillez agréer, MM., l'expression de notre reconnaissance pour votre précieux appui et celle de nos compliments dévoués.

Le Comité du Coin de terre.

Siège social : 33, chemin du Bouchet. Chèque postal 1. 5230

Autobus ou trolleybus ?

Le problème du véhicule le plus économique dans la région urbaine n'est pas simple. Que de fois n'avons-nous pas entendu la condamnation du tram dont la disparition prochaine est pourtant contredite par le développement des réseaux de nombreuses villes, en particulier dans les grands centres des Etats-Unis.

Dans certains cas, cependant, le tram est condamné et c'est le cas qui se présente actuellement à Genève pour les lignes de banlieue. Nos lecteurs trouveront ci-après un extrait de rapport qui montre bien les éléments du problème :

« La remise en état de ces quatre lignes de banlieue, dont l'urgence est avérée, aurait nécessité un apport d'argent frais de 1,500,000 fr. au moins et de larges subventions annuelles, afin d'amortir le déficit. Ce dernier est dû avant tout, ainsi que l'ont relevé les experts, à la faible densité

de la population des régions parcourues par les lignes. Il eût été logique de mettre ce déficit à la charge des propriétaires, des communes et de l'Etat, qui ont retiré un bénéfice direct de ces lignes par le développement des régions desservies et l'augmentation considérable du prix des terrains, pendant que l'entreprise chargée de l'exploitation enregistrait pour ces mêmes lignes des déficits élevés ; cependant, l'importance des sommes nécessaires a obligé à renoncer à cette solution.

» Dès lors, il ne restait plus qu'à étudier l'emploi de moyens de transport sur route, autobus ou trolleybus, dont les frais d'établissement sont inférieurs au coût du remplacement de la voie et qui ont de plus l'avantage de résoudre du même coup le problème du renouvellement du matériel roulant des lignes envisagées.

» D'autre part, les autobus ou les trolleybus destinés aux lignes de banlieue peuvent être des véhicules à un seul agent, ce qui entraîne une économie notable sur les dépenses d'exploitation et, partant, sur la subvention nécessaire pour assurer le maintien de moyens de transport entre les communes rurales et la ville.

» Cette question a fait l'objet d'une étude approfondie au point de vue technique et au point de vue économique, qui a fait ressortir à nouveau les avantages techniques du trolleybus.

» En ce qui concerne le rendement financier des nouveaux services, l'autobus est cependant préférable car, si le coût des véhicules est approximativement le même dans les deux cas, le trolleybus aurait exigé l'installation d'une ligne de contact spéciale et de sous-stations d'alimentation dont le prix global aurait atteint 500,000 fr. environ, c'est-à-dire que le capital total aurait été pour le trolleybus plus de deux fois plus élevé que pour l'autobus, ce qui n'aurait pu se justifier, au point de vue financier, pour des lignes de banlieue à trafic relativement faible.

» Cette conclusion n'est d'ailleurs valable que pour des lignes à départs peu fréquents et serait tout autre dans le cas de services urbains.

» C'est ainsi, par exemple, qu'à Lausanne, où s'est posé le problème du remplacement du tramway urbain par un autre moyen de transport, l'étude de la question a montré que le trolleybus était plus avantageux que l'autobus et même que le tramway, car les fortes pentes qui caractérisent les rues de Lausanne empêchent les motrices de circuler avec remorques. Ajoutons d'ailleurs que l'adoption du trolleybus à Lausanne occasionnera une dépense de plus de 3,000,000 de francs et que cette somme est fournie en partie par la municipalité et pour le reste par un emprunt émis par la Société des tramways lausannois, mais garanti par la ville. »

Fleurs coupées

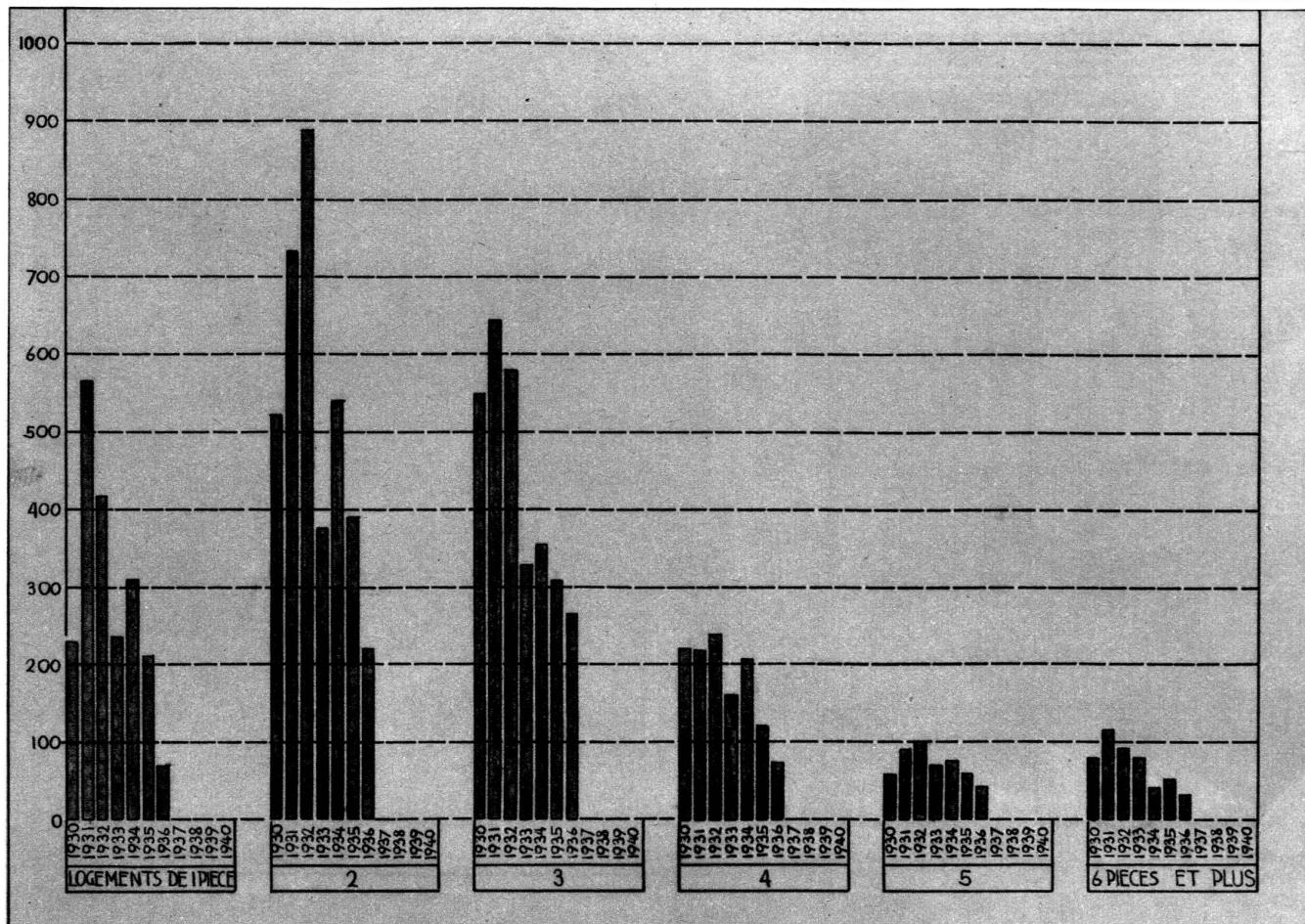
En hiver, lorsque les fleurs deviennent coûteuses, la maîtresse de maison fera bien de prendre quelques précautions pour prolonger la durée de la décoration florale qui restera toujours la plus belle joie des yeux.

Changer l'eau chaque soir, couper le bas des tiges et immerger les fleurs dans de l'eau fraîche jusque sous la fleur, sans cependant immerger celle-ci. Placer le récipient, durant la nuit, dans un local non chauffé en évitant le risque de gel (5 à 7 degrés au-dessus de zéro). Le lendemain, les fleurs supporteront de nouveau une journée de chaleur.

Les branches entièrement fleuries, telles que genêt, mimosa, etc., ne doivent pas être baignées, la fraîcheur ambiante leur suffira amplement.

Les fleurs ne supportent pas les courants d'air, ni les températures en dessous de zéro. Lorsque l'appartement est surchauffé, on changera l'eau également au milieu de la journée. Les vases seront éloignés le plus possible des sources de chaleur (fourneaux, radiateurs, etc.), au minimum de un à deux mètres.

Les fleurs ayant souffert peuvent être traitées comme indiqué ci-dessus, en restant même un jour ou deux dans l'eau, ceci en particulier pour les fleurs à tige dure et caoutchoutée, tels que lilas, chrysanthèmes, roses, etc. Cette dernière est la seule fleur qu'il convient de vaporiser sur les pétales, même deux à trois fois par jour.



Logements construits à Genève de 1930 à 1936.

Classés d'après le nombre de pièces (cuisine non comprise).

Communiqué par le Département des travaux publics, Service des autorisations de construire.

Table des matières 1937

Articles :

Chalet ou maison de bois	6
Luc Jaggi, sculpteur	10
Tissus pour mobilier	21
Louis Amiguet, ensemblier	24
Les murs de pierres sèches	27
Cuisine	42
Encore à propos de chalets suisses	42
Lovsonna (Lausanne romaine)	40
Paul Lavenex, architecte F. A. S.	56
Sophy Giauque, peintre	60
Un écu commémoratif	62
Notes sur l'urbanisme à Genève	73
Maisons genevoises	80
Problèmes d'urbanisme à Lausanne	95
Un quartier de villas à Genève	115
Le Coin de Terre	135
Un nouveau quai du Rhône à Genève	151
Maisons collectives à Bâle et Zurich	169
Faut-il acheter un tapis ?	173
Les meilleures constructions à Genève	187
René Schwartz, architecte F. A. S.	207
Fenêtres et valeur locative	210

Sté coop. d'habitation Lausanne

15, 35, 51, 63, 142, 158, 177, 198

Sté coop. d'habitation, Genève

15, 19, 35

Fondation du Logement ouvrier, Lausanne

19

Sté genevoise pour l'amélioration du logement

105, 184, 185

Sté suisse pour l'amélioration du logement

3, 19, 71, 93, 103, 111, 113, 114, 117

Chroniques — Communiqués — Divers

Normalisation des appareils sanitaires	4, 125
Les roulettes aux Etats-Unis	4
Urbanisme à Genève	14
Godet, architecte F. A. S.	53
Exposition nationale suisse	35, 53
Barrières à pointes de fer ?	53
Logement et service social en Hollande	63
Stations d'essais des Associations ménagères	67, 142, 196
Hygiène de l'habitation populaire en Allemagne	102
Congrès international du Coin de Terre et des jardins ouvriers	133
Problèmes de l'architecture moderne	125
Appareils à gaz modernes	156
Loi genevoise sur les constructions	176
Appel à nos ménagères	185

Mon jardin

14, 29, 44, 54, 131, 167, 183

Bibliographie

14, 30, 64, 142, 198

administration
Case postale Chauderon, Lausanne

réaction
A. Hoechel, téléphone 28.273
78, rue de Lausanne à Genève

édition
Section romande de l'Union suisse
pour l'amélioration du logement
28, rue de Bourg à Lausanne

Union suisse pour l'amélioration du logement, 28 rue de Bourg, Lausanne
Section romande de la Fédération des architectes suisses F. A. S.
Société coopérative d'habitation de Lausanne, St-Laurent 20, Lausanne
Société coopérative d'habitation de Genève, Cité-Vieusseux, Genève
Soc. genevoise pour l'amélioration du logement, Cour St-Pierre 5, Genève

Commission de rédaction :

LAUSANNE : Fr. Gilliard, arch. Dr Veillard, secrétaire du Cartel romand H. S. Virieux, architecte cantonal. GENÈVE : Edm. Fatio, arch. A. Guyonnet, arch. Dr A. Montandon. NEUCHATEL : F. Decker, arch. FRIBOURG : A. Genoud, arch.

Abonnement : Suisse Fr. 4.— par an. Etranger Fr. 6.40.
Prix du numéro : Fr. 0.40. Versement au compte de chèques II 6622

Renseignements techniques • nouvelles et communiqués divers • annonces et réclames commerciales

Nos jardins

Les provisions de légumes étant à l'abri, il ne nous reste plus qu'à exécuter au jardin potager les derniers travaux de saison.

On doit déchausser les griffes **d'asperges**. On prend une fourche à dents plates afin de ne pas blesser les racines. On enlève la couche de terre de 20 à 25 cm. d'épaisseur qui recouvre les griffes. On place la terre entre les lignes en forme de buttes. Il n'est pas nécessaire de la briser. On laisse ce soin à l'action du gel et du dégel.

Ensuite, on met sur toute la longueur de la ligne une légère couche de fumier à demi décomposé.

Il faut protéger les **artichauts** contre les froids trop rigoureux. On coupe le feuillage à 15 cm. du sol. Puis on recouvre les pieds d'une épaisseur de 20 à 25 cm. de balle de blé. La poussière de blé forme la meilleure protection.

A défaut, on utilise de la sciure de bois mélangée à des copeaux ou bien des gadoues de ville ou encore des feuilles sèches, mais pas celles de platane qui retiennent l'humidité et empêchent l'air de circuler librement.

Entre les lignes de **frasiers**, on place du fumier un peu pailloux. Il faut avoir soin de ne pas en mettre sur les plantes. Ce paillis présente divers avantages. C'est tout d'abord une protection contre un froid rigoureux ; il sert d'engrais et, au printemps, lorsque le fumier a été bien lavé par les pluies, c'est un excellent paillis pour la prochaine récolte.

On laboure les carrés de **rhubarbe** et on enfouit en même temps une bonne fumure organique.

Enfin, on peut, lorsque le temps le permet, miner ou labouer dans les terres fortes. Cependant, nous rappelons qu'il ne faut jamais faire ce travail lorsque le terrain est humide.

Aussi longtemps que le sol n'est pas trop gelé, on procède à la plantation des arbres fruitiers et arbustes d'ornement.

De suite après la plantation, il faut recouvrir le sol qui entoure les arbres d'une petite épaisseur de fumier.

Il faut préparer des abris légers pour protéger éventuellement quelques plantes délicates, telles que **tritoma**, **gynérum**, etc.

Mettez quelques branches de sapin de côté pour placer sur certaines plantes peu résistantes lorsqu'il n'y a pas de neige ; par exemple, sur les **hélianthèmes**, **aubrietias**, etc. Mettez également quelques feuilles sèches au pied des **hortensias**, des **rhododendrons**. On fixe les feuilles avec quelques branches pour éviter que les forts vents ne les enlèvent. Ces arbustes peuvent résister aux froids les plus rigoureux. Ils ont cependant un meilleur départ de végétation au printemps, lorsqu'ils n'ont pas trop souffert pendant l'hiver.

A propos de l'Exposition internationale de l'art des jardins, des cimetières et de l'urbanisme, à Genève 1938

En signalant à nos lecteurs dans le numéro d'octobre, page 176, l'intéressante initiative des promoteurs de cette exposition, nous faisions une réserve au sujet du programme trop étendu à notre avis. Depuis lors, les diverses associations d'architectes de notre ville se sont préoccupées de cette manifestation à la suite de l'invitation du Comité d'organisation de collaborer dans les domaines qui touchent particulièrement à leur profession.

Après examen du programme, les représentants des associations ont dû conclure qu'à moins d'une révision du programme, il n'était qu'assez possible de collaborer, malgré la bonne volonté exprimée de part et d'autre. En effet, les délais très courts qui sont imposés permettent peut-être l'organisation de la première partie qui s'intitule très heureusement « Genève, cité des parcs ». L'ouverture des parcs Barton et de l'Ariana sera certainement un événement local de grand intérêt. Il peut s'accompagner d'expositions florales et horticoles et de manifestations diverses telles que concours de balcons fleuris, concours pour le monument du Port-Noir, etc.

Par contre, il apparaît que tout ce qui concerne l'Exposition des cimetières, de maisons de vacances et de l'urbanisme devrait être échelonné sur les années suivantes, car il est impossible de concevoir, aujourd'hui, des manifestations d'une qualité convenable dans les délais prévus.

L'entrain et l'optimisme des organisateurs sont des plus louables ; ce sont même des qualités trop rares dans notre ville de Genève. Mais encore faut-il ne pas oublier que la valeur d'une manifestation dépend de sa préparation et de la qualité de ce qui est présenté.

Nouvelles des Etats-Unis

L'architecte allemand **Walter Gropius**, un des plus éminents représentants du mouvement moderne dans l'architecture et l'urbanisme, a été appelé à diriger la Section d'architecture de l'Université de Harvard. W. Gropius fut le fondateur de l'Ecole de Dessau, près de Berlin, bien connue sous le nom de « Bauhaus » et que notre compatriote Hannes Meyer dirigea quelque temps.

A Chicago, l'Association des arts et de l'industrie a créé une école analogue sous la direction de l'un des professeurs de l'ancien Bauhaus allemand, L. Moholy-Nagy et d'autres collaborateurs de cette école, tels que Breuer, Bayer, Schawinsky, etc. Le professeur Gropius est également attaché à cette nouvelle institution à titre de conseiller.

Renseignements techniques • nouvelles et communiqués divers • annonces et réclames commerciales

Entreprises ayant collaboré à la construction du Cinéma Excelsior

MAÇONNERIE

BÉTON ARMÉ



C. BRIGHENTI *et* FILS

RUE DE LA SERVETTE, 24 BIS

GENÈVE

TÉL. 22.998 C. CHÈQUES 15511

J. FRANCIOLI

a exécuté l'installa-
tion sanitaire et la
ventilation de la salle

Ferblanterie - Plomberie - Zinguerie
Installations sanitaires

GENÈVE

114-116, Rue de Carouge - Tél. 54.041

J. CARLETTI

ENTREPRENEUR

GYPSERIE
ET PEINTURE

Enseignes - Papiers peints
Décoration
Travaux à forfait

GENÈVE

43, Boulevard Carl-Vogt - Tél. 40.454

Coopérative d'habitation de Lausanne

A louer de suite ou pour date à convenir :

Groupe de Prélaz : 4 pièces rez, chauffage local, jardin, 1020 fr. ; 2^{me}, idem, 1080 fr. S'adresser à M. Paris, avenue de Morges, 79.

Groupe de Cour : Plusieurs appartements de 3 pièces (éventuellement de 2 pièces), de 85 fr. à 90 fr. par mois, chauffage compris (2 pièces, de 63 fr. 75 à 67 fr. 50). S'adresser à M. Pavid, avenue de Cour, 64 (de préférence à 13 h. ou le soir).

Groupe d'Ouchy I : 2 pièces, rez, chauffage général compris, 75 fr., à remettre de suite. Adresse : M^{me} Destraz, Harpe, 31.

Groupe des Fleurettes : 3 pièces, chauffage d'appartement, rez, jardin, 1104 fr. Adresse : M. Papa, Mont-Tendre, 5.

Groupe de Montolivet : Maison familiale, 4 pièces, jardin, chauffage central d'appartement, 1440 fr. Appartements de 3, 4 et 5 pièces (éventuellement de 2 pièces). Prix avantageux. Adresse : M. Junod, chemin des Paleyres, 4.

A. MARTIN

GENÈVE - CAROUGE
7, Rue du Pont-Neuf - Téléphone 47.169

Charpente et menuiserie
Agencements de magasins

Groupe de Fontenay : Appartement de 2 pièces, tout confort, 110 fr. par mois. Adresse : M. Jaton, chemin de Fontenay, 14 (ou M. Limat, même maison).

Groupe de Couchirard : 1 chambre, cuisine et bains ; chauffage compris, 51 fr. 25 par mois ; 3 chambres à remettre, 80 fr. par mois. Adresse : M. Ponci, rue de Genève, 96.

Renseignements au Bureau de location, Saint-Laurent, 20, de 10 h. à midi et quart et de 16 à 17 h. (Téléphone 31.475.)

Le Comité de direction.